

## ETUDES ET/OU INVESTISSEMENTS BOIS-ENERGIE (RI 31.06)



### OPÉRATION (COCHER L'ACTION CONCERNÉE)

#### Energies renouvelables ou de récupération :

- Étude de faisabilité (Action 1)
- Chaufferie Bois énergie (Action 2 : cumulé avec AAP FEDER ou Action 3 : RI Région seul)
- Création, extension ou densification de réseau EnR et/ou chaleur fatale (Action 4)
- Plateforme de stockage de bois déchiqueté (Action 5)

### INTITULÉ DE L'OPÉRATION (objectifs recherchés)

Tous les documents peuvent être fournis au format papier ou électronique.



**SEULE LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER COMPLET FERA L'OBJET D'UN EXAMEN DE LA DEMANDE.**

Le dossier est à déposer auprès des financeurs :

Pour la **Région**, le dossier de demande de subvention peut être envoyé :

- Soit sur le portail : <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/>
- Soit par mail (format électronique) : [contactenr@bourgognefranchecomte.fr](mailto:contactenr@bourgognefranchecomte.fr)
- Soit par courrier postal (format papier) à l'adresse suivante :  
Monsieur le Président  
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
Direction de la transition énergétique  
4 square Castan – CS 51857  
25031 BESANCON Cedex

Pour l'**ADEME**, la demande est à déposer en ligne sur le portail « AGIR » :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

## LE PORTEUR DE PROJET

**Raison sociale :**

**Forme juridique :**

- Collectivité territoriale, EPCI
- Établissement public
- Bailleurs sociaux publics ou privés
- Société civile immobilière (SCI) soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujettie à la TVA
- Syndicat de copropriétaires
- Société coopérative agricole et forestière
- Fondations Reconnues d'Utilité Publique (FRUP)
- Entreprise agricole, forestière, industrielle ou de service (*préciser : Eurl, Sarl, entreprise individuelle, autre*)
- Association
- Établissement d'enseignement

**Taille de l'organisme (pour les activités économiques) :**  PETITE  MOYENNE  GRANDE

*Pour les collectivités : cocher "Grande"*

Type d'entreprise *	Effectifs	Total du bilan	Montant net du chiffre d'affaires
Petite entreprise	50 salariés	7,5 millions €	15 millions €
Moyenne entreprise	250 salariés	25 millions €	50 millions €
Grande entreprise	Plus de 250 salariés	Supérieur à 25 millions €	Supérieur à 50 millions €

\* Selon décret 2024-152 du 28 février 2024

**Activité, objet social :**

**N° SIRET :**

**Code NAF/APE :**

Régime TVA : Assujetti : OUI  NON  FCTVA : OUI  NON

## Représentant légal (Dirigeant)

NOM - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

**Délégation de signature \* à :**

(\* Délégation de signature à fournir dans les pièces justificatives, voir annexe)

## Responsable à contacter pour le projet, s'il diffère du représentant légal

NOM - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

L'opération sera réalisée entre le \_\_\_\_\_ et le \_\_\_\_\_

Date prévisionnelle d'engagement de la première dépense :

Date prévisionnelle de réception du chantier ou de l'étude :

## LIEU DE L'OPÉRATION

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

## SI LA DEMANDE PORTE SUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ (ACTION 1)

### Bureau d'Études choisi :

NOM :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### Objectifs de l'étude :

## SI LA DEMANDE PORTE SUR DES INVESTISSEMENTS (ACTIONS 2, 3, 4 OU 5)

**Description du projet : contexte, objectifs poursuivis et résultats attendus :**

## COÛTS PRÉVISIONNELS

DÉPENSES DIRECTEMENT LIÉES AU PROJET	MONTANT HT (€)
<b>TOTAL</b>	

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

RESSOURCES	MONTANT (€)	%
<b>AIDES PUBLIQUES sollicitées</b>		
ADEME		
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		
FEDER		
COLLECTIVITES LOCALES et GROUPEMENTS (préciser)		
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS (préciser)		
AUTRES (préciser)		
<b>AUTRES AIDES (préciser)</b>		
<b>AUTRES FINANCEMENTS</b>		
EMPRUNTS (préciser taux et durée)		
FONDS PROPRES		
AUTRES (préciser)		
<b>TOTAL</b>		

Le service instructeur de la Région pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier, en application du règlement Budgétaire et Financier en vigueur à la date du dépôt de la demande d'aide.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer sans délai toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération concernée.

## ANNEXES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

### ANNEXE 1 : Liste des pièces à fournir



NB : Ces documents peuvent nous être transmis sous format électronique

#### Pour tous les porteurs de projet (en plus du dossier dûment rempli et signé) :

- Relevé d'Identité Bancaire** ou coordonnées comptables de l'assignataire, actualisé, daté et signé
- Lettre-type de demande de subvention et attestation sur l'honneur adressée au Président du Conseil Régional, remplie**, datée et signée (voir annexe)
- Attestation « de Minimis » complétée (modèle en annexe)** :
  - Une attestation « de minimis général » sera obligatoirement fournie au moment de la demande, courant sur les trois dernières années glissantes, précédant la date de dépôt de la demande.
  - Dans le cas d'une demande d'aide conjointe FEDER-Région (Appels à projets), instruite en référence au Régime Environnement (SA 111726), cette attestation sera fournie avec la mention « **non concerné par ce régime** ».

#### Pour les collectivités territoriales et leurs groupements et les bailleurs sociaux de statut public

- Délibération approuvant le projet en phase APD et le plan de financement prévisionnel** précisant le montant d'aide sollicité à l'ADEME et à la Région, et à d'autres cofinanceurs éventuels.
- En cas de **transfert de compétence sur la distribution de chaleur**, la (les) **délibération(s)** correspondantes :
  - La délibération de la collectivité d'origine qui demande le transfert
  - La délibération du Syndicat d'Énergie qui accepte ce transfert (avec éventuellement l'arrêté préfectoral qui le confirme).
- Attestation d'assujettissement à la TVA** pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée.

#### Pour les entreprises et les bailleurs sociaux de statut privé

- Statut juridique de l'entreprise**, SAUF pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles, mais y compris pour les entreprises en la forme associative
- Liste des dirigeants**
- Date d'inscription au registre du commerce ou des métiers**  
*Ces informations peuvent être fournies via un export du site INPI : <https://data.inpi.fr/>*
- Bilans, comptes de résultats et annexes et liasses fiscales** des trois derniers exercices clos
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature** en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années (**en annexe**).

#### Pour les associations

**Rappel : Pour bénéficier d'une aide, vous devez :**

- Être à jour de vos démarches auprès du RNA (registre national des associations)
- Déposer régulièrement vos bilans comptables sur le site du journal officiel :  
<https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations/>
- Disposer d'un numéro SIRET (si vous n'en avez pas, il faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite – <http://www.insee.fr> )

- Pour les **associations** exerçant une activité économique : **Liste des concours financiers et/ou subventions en nature** en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années (**en annexe**)

- Attestation d'assujettissement à la TVA** pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée
- La liste à jour des dirigeants**, membres en exercice du Conseil d'Administration ou du bureau de l'association
- La décision de l'organe délibérant** autorisant l'autorité compétente à solliciter l'aide de la Région (compte-rendu de conseil d'administration, par exemple)
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire, signé des deux parties** (délégation de signature).
- Attestation sur l'honneur précisant que l'association ou la fondation a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (**bien cocher la case correspondante dans l'annexe « Lettre-type de demande et attestation sur l'honneur »**)

**POUR UN RENOUVELLEMENT :**

- Bilan et compte de résultat** du dernier exercice clos
- Pour les associations qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de subventions : rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice clos
- Les **statuts** déposés ou approuvés de l'association **s'ils ont été modifiés** depuis le dernier dépôt.
- La **charte de la laïcité de la Région BFC (en annexe)** approuvée lors de l'assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020, datée et signée, **si des changements ont eu lieu** dans la structure.

**POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE :**

- Les **statuts déposés ou approuvés** de l'association
- La **date d'insertion au Journal Officiel**
- Une **copie de l'extrait du Journal Officiel**
- La **charte de la laïcité de la Région BFC (en annexe)** approuvée lors de l'assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020, datée et signée.
- Bilans et comptes de résultats :**
  - Du dernier exercice clos si le porteur de projet existe depuis moins de 2 ans
- OU**  Des 2 derniers exercices clos si le porteur existe depuis plus de 2 ans
- Pour les associations **qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de subventions** : rapports du commissaire aux comptes :
  - Du dernier exercice clos si le porteur de projet existe depuis moins de 2 ans
- OU**  Des 2 derniers exercices clos si le porteur existe depuis plus de 2 ans.

## Annexe 2.1 : Listes des pièces techniques – Actions 1, 2, 3 ou 4

### CHAUFFERIE(S) BOIS et RÉSEAU(X) DE CHALEUR EnR&R

#### Pour les études de faisabilité (Action 1)

- Analyse d'opportunité (le cas échéant)
- Le cahier des charges sur lequel l'étude se base (modèle ADEME – Région adapté aux besoins)
- Dater et signer la première page du cahier des charges (modèle ADEME – Région)
- La qualification Référence RGE du Bureau d'étude dans le domaine du bois-énergie, soit :
  - 20.08 : Ingénierie d'installations de production utilisant la biomasse en combustion
  - 20.12 : AMO pour la réalisation d'installations de production utilisant la biomasse
- OU**  Les références équivalentes
- Le devis (non daté, non signé pour être valable)

#### Pour les investissements (chaufferies ou réseaux de chaleur ou création/extension/densification de réseau de chaleur – Actions 2, 3 ou 4) :

##### Pour les chaufferies bois (Actions 2 ou 3) :

- Analyse d'opportunité (le cas échéant)
- Le contrat de maîtrise d'œuvre comportant 2 phases : la première de l'esquisse à l'APD et la seconde, **non engagée au moment du dépôt de dossier**, de la phase PRO au parfait achèvement
- La (ou les) étude(s) de faisabilité(s) préalable(s) à l'investissement et correspondant au projet déposé (étude effectuée sur la base du cahier des charges ADEME / Région)
- Les études détaillant le projet, à minima, **au stade d'Avant-Projet définitif (APD)**, avec **impérativement** pour tout programme bois-énergie :
  - les **caractéristiques techniques et financières** du projet : données énergétiques, techniques, éléments financiers lot par lot,
  - le **schéma hydraulique**,
  - le **plan de masse** de la chaufferie et/ou du réseau (avec précision de la longueur du réseau en mètres linéaires),
  - les précisions quant à la **production d'eau chaude sanitaire**.
- Un **courrier ou une note d'explication** portant sur la politique de sobriété engagée par le porteur de projet et la programmation des travaux, notamment les tendances futures ou pressenties en termes d'occupation du ou des bâtiment(s) desservi(s) par la chaufferie
- Les **décisions d'octroi ou de sollicitations d'aides publiques** (DETR, DSIL, Fonds vert, ADEME, Conseil départemental ou autres partenaires à préciser).

##### Pour les créations / extensions / densifications de réseau de chaleur (action 4) :

- Une étude faisant apparaître :
  - Les consommations des **bâtiments à raccorder**, leur(s) mode(s) de chauffage existant(s) ou possible(s) hors réseau de chaleur,
  - La réduction des émissions de GES (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées/ an), correspondant au(x) site(s) qui va (vont) être raccordé(s),
  - La preuve que les travaux d'économie d'énergie pour ces bâtiments ont un temps de retour supérieur à 5 ans.
- Le schéma directeur du réseau de chaleur ou équivalent (*lorsqu'il existe*) ou le cas échéant, **une note projetant l'avenir du réseau** (envisageant le raccordement des bâtiments à proximité du réseau, les extensions possibles et le fonctionnement du réseau à terme avec les travaux d'économies d'énergie envisagés ou prévus par les abonnés).
- En cas de réseau déclassé, la **délibération motivée**.

## Annexe 2.2 : Listes des pièces techniques – Action 5

### PLATEFORME DE STOCKAGE BOIS-ÉNERGIE

- Une note d'opportunité** présentant l'investissement et comportant : l'étude technique sur la construction envisagée, le(s) type(s) et rayons d'approvisionnement, une étude de marché, la désignation des chaufferies à alimenter existantes et en projet et quantités envisagées, ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier l'offre.
- Les décisions d'octroi d'aides publiques ou les sollicitations d'autres partenaires** (DETR, DSIL, Fond vert, ADEME, Conseil départemental ou autres partenaires à préciser).
- Les études d'Avant-Projet** détaillant le projet :
  - Caractéristiques techniques,
  - Le plan de masse de la plateforme avec précisions sur :
    - Emploi des matériaux bois dans la construction,
    - Volume total de stockage, volume utile et flux annuels prévus,
    - Descriptif de l'aire de livraison – retournement – chargement.
- Tout document administratif d'autorisation nécessaire** à la réalisation du projet :
  - Titre(s) de propriété
  - Permis de construire
  - Dossier ICPE (déclaration, enregistrement ou autorisation) et rubriques visées
  - Dossier « Loi sur l'eau » si requis (déclaration, autorisation)
  - Tout autre document d'autorisation nécessaire.

## Annexe 2.3 : Listes des pièces techniques – Investissements

### ÉCO-CONDITIONNALITÉ "DÉCHETS"

**Rappel :** Quel que soit l'objet du programme (Chaufferie-Réseau, extension de réseau ou plateforme de stockage), le maître d'ouvrage devra présenter un **Schéma d'organisation et de suivi d'élimination des déchets (SOSED)** ou un **Schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)**.

Le porteur doit fournir :

- Une **version prévisionnelle** avec des quantités estimatives **au dépôt du dossier** de demande de subvention.
- La **version définitive** pour le paiement du **solde de la subvention**, si celle-ci est accordée.

Le porteur de projet devra ainsi fournir à minima un **tableau** justifiant les matériaux pris en charge pour leur recyclage, exprimés en masse (kg) sur la base des quantitatifs (démolition, dépose de bordures, terrassement [déblais pour encoffrement et tranchées], fraisage et décroûtement d'enrobés) en justifiant la proportion prise en compte et par quelle filière (interne ou externalisée) le traitement est réalisé.

**Modèle de tableau (à adapter par le porteur de projet) :**

TYPE DE DECHETS	QUANTITE ESTIMEE	FILIERE D'ELIMINATION	TYPE DE TRAITEMENT	MOYENS UTILISES	JUSTIFICATIF
Préciser la nature des déchets triés	Évaluation des quantités du chantier	Nom et Coordonnées des entreprises	Préciser le traitement effectué	Préciser le matériel utilisé	Indiquer le justificatif produit concernant le dispositif mis en place
Exemple : déchets inertes	300 kg	Concassage sur site	Réutilisation sur place	/	Tonnage concassé sur le site (n° compteur)
Exemple : bois	40 kg	Entreprise X	Valorisation sous forme de panneaux de particules	Benne	Bordereau de suivi des déchets industriels banals OU Facture du prestataire de collecte et traitement
Exemple : décroûtement d'enrobés	400 kg	Entreprise Y	Enfouissement CRT	Benne	Bordereau de suivi des déchets industriels banals OU Facture du prestataire de collecte et traitement